

KX-3171

# SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : KX-3171

Autres moyens

: Sans objet

d'identification

Utilisation recommandée : Détergent

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

2.0 % - 6.0 %

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 04/25/2024

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Classification SGH

# **Produit TEL QUE VENDU**

Corrosion de la peau Dommages occulaires : Catégorie 1A: Catégorie 1

graves

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

# Éléments étiquette SGH

# **Produit TEL QUE VENDU**

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants

de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

929094 1 / 12

# KX-3171

l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Entreposage:

Garder sous clef.

#### **Élimination:**

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Entreposage: Garder sous clef. Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Produit TEL QUE VENDU** 

Autres dangers : Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Produit TEL QUE VENDU** 

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

hydroxyde de sodium 1310-73-2 10 - 30

929094 2 / 12

# KX-3171

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

hydroxyde de sodium 1310-73-2 0.1 - 1

## **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

**Produit TEL QUE VENDU** 

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

# SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

929094 3 / 12

# KX-3171

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un

# KX-3171

conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Eliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

# **SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

# **Produit TEL QUE VENDU**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : -5 °C à 40 °C

## Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

# SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# **Produit TEL QUE VENDU**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
sodium hydroxide	1310-73-2	Ceiling	2 mg/m3	ACGIH
		Ceiling	2 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	2 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection et/ou un écran facial.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

# KX-3171

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en

cas de contact ou danger d'éclaboussure.

## Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection et/ou un écran facial.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION**

RECOMMANDÉE

11.5 - 13.0

Aspect : liquide liquide

Couleur : clair, jaune-orange jaune pâle Odeur : caractéristique caractéristique

pΗ : 13.0 - 14.0, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

 $: > 100 \, ^{\circ}\text{C}$ 

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

: Sans objet Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

# KX-3171

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.17 - 1.21 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Produit TEL QUE VENDU** 

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

## **SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

#### Effets potentiels sur la santé

## **Produit TEL QUE VENDU**

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

929094 7 / 12

# KX-3171

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

: Provoque de graves lésions des yeux. Yeux

: Provoque des brûlures graves de la peau. Peau

: Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Ingestion

Inhalation Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### **Évaluation de l'exposition humaine**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

: Rougeur, Douleur, Corrosion Contact avec la peau

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

#### **Toxicité**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible

# KX-3171

Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

# SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

**Produit TEL QUE VENDU** 

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

#### **Produit TEL QUE VENDU Produit**

Toxicité pour les poissons : 96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 9,173 mg/l

Substance d'essai: Produit

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: 96 h CL50 Ceriodaphnia dubia (puce d'eau): 3,299 mg/l

Substance d'essai: Produit

: 7 d NOEC Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 5,000 mg/l

Substance d'essai: Produit

: 7 d NOEC Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau): 313 mg/l

Substance d'essai: Produit

#### Persistance et dégradabilité

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Facilement biodégradable.

# Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# **SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Méthodes d'élimination

: Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource Conservation and Recovery : D002 (Produits corrosifs)

# KX-3171

Authorization Act Déchet dangereux

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

# **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

**Transport terrestre (DOT)** 

No. UN : 1824

Description des : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

marchandises

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1824

Nom d'expédition : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

# **Produit TEL QUE VENDU**

### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

## **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1000	6620

# Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

929094 10 / 12

# KX-3171

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

# California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation ne s'applique pas à ce produit.

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

# Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

# Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

## Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

# Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

# Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

# Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

# Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

# Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

929094 11 / 12

## KX-3171

#### NFPA:

# Inflammabilité 3 0 Instabilité Danger particulier

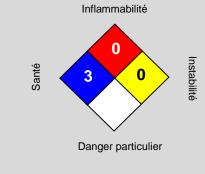
#### HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, \* = Chronique

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE NFPA:



#### HMIS III:



0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, \* = Chronique

Date d'émission : 04/25/2024

Version : 1.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

929094 12 / 12